



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 14 octobre 2019

1° Subvention du budget principal au budget « La BASTIDE »

Le Conseil Municipal décide,

- De verser :
 - en 2019 : une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 17 275.06 euros
 - une subvention exceptionnelle d'équipement de 367 763.28 euros
 - en 2020 : une subvention d'exceptionnelle d'équipement de 200 000.72 euros.
- Ces sommes seront inscrites aux articles 67441 et 204 du budget principal en 2019 et 2020.
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux écritures nécessaires à cette décision.

2° Décision Modificative N° 1 – Budget principal

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement :</u>	
Article 67441 : + 17 275.06 €uros	Article 70872 : + 1 183.56 €uros
Article 66111 : - 15 091.50 €uros	Article 7318 : + 1 000.00 €uros
TOTAL : + 2 183.56 €uros	TOTAL : + 2 183.56 €uros
<u>Investissement :</u>	
Article 1641 : + 956 126.83 €uros	Article 1641 : + 56 781.11 €uros
Article 204 : + 367 763.28 €uros	Article 238 : + 240 000.00 €uros
Article 238 : - 1 889 913.00 €uros	Article 13222 : - 250 000.00 euros
	Article 1321 : - 412 804.00 euros
	Article 1323 : - 200 000.00 €uros
TOTAL : - 566 022.89 €uros	TOTAL : - 566 022.89 €uros

3° Vote du budget primitif 2019 LA BASTIDE

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2019»

En fonctionnement :

Dépenses : 17 275.06 €
Recettes : 17 275.06 €

En investissement :

Dépenses : 2 130 567.28 €
Recettes : 2 130 567.28 €

4° Admission en non- valeur de créances éteintes

Le conseil municipal, a admis en non- valeur les créances d'un montant de 326.40 € (budget de l'eau) présentées par la trésorière.

5° Tarif concert orgue à l'église

Le Conseil Municipal fixe le tarif d'entrée à 10 euros pour le concert d'orgue à l'église le dimanche 8 décembre 2019.

6° Répartition des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant
Amicale Laïque	750.00
Amicale Laïque (Noël)	650.00
Archers de JAUJAC	200.00
Association Jaujac Boules	100.00
COS personnel communal	300.00
Croix Rouge	100.00
Dojo Jaujacois	700.00
Karaté	500.00
Prévention Routière	100.00
Fréquence 7	100.00
Histoire et Patrimoine	200.00
Impromptu théâtre	160.00

7° Subvention Voyage scolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme de 65 € aux 20 enfants domiciliés sur Jaujac pour le séjour à LE PRADET du 8 juin au 12 juin 2020.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

8° Subvention sortie scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'école sollicitant une aide pour une sortie « patrimoine ardéchois » le 3 avril 2020 à l'aven d'Orgnac pour les classes de CP/CE soit 38 enfants. Une aide de 5 euros par enfant est demandée.

Le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme de 5 € aux 38 enfants domiciliés sur Jaujac pour la sortie « patrimoine ardéchois », le 3 avril 2020 à l'aven d'Orgnac

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par les enseignantes.

9° Convention de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 19

Le maire rappelle qu'il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 19 au SDEA.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 12 350 € H.T.

Le maire donne connaissance du projet de rédaction du contrat à intervenir pour fixer les obligations respectives des 2 parties puis invite le conseil municipal à l'adopter, étant précisé que le bureau Syndical du SDEA pour sa part, sera appelé à délibérer prochainement.

Le Conseil Municipal

- approuve le contrat à intervenir entre la commune de JAUIJAC et le SDEA pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 19 en vue de fixer les obligations respectives des 2 parties, tel qu'il lui a été présenté.
- Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 12 350 € H.T.
- Autorise le maire ou l'un des adjoints à le signer ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

10° Acquisition parcelle AK 525

Pour réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD19, il convient d'acquérir la parcelle N° 525 section AK lieu dit le vert d'une contenance de 0 a 39 ca appartenant à Mr et Mme MANIER Jacques.

Le Conseil Municipal :

- autorise le maire à acquérir la parcelle n° 525 section AK d'une contenance de 0 a 39 ca au prix de 39 (trente neuf) euros et à prendre en charges les frais d'enregistrement.
- Autorise le maire et l'adjoint à signer les documents afférents à cette acquisition.

11° Suppression de postes

Suite à des avancements de grades, le conseil municipal décide de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2019

- un poste « d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe » à 28 heures/hebdomadaire.
- un poste « d'adjoint technique principal de 2^e classe » à 35 heures/hebdomadaire.

12° Animations jeux avec DEAMBULL Année 2019 2020

Le Conseil Municipal

- décide la reconduction pour la période 2019-2020 des animations jeux avec l'Association Déambull pour 11 interventions au tarif de 1 520 €uros.
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'année 2019-2020.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.